



HAL
open science

Mourir en situation coloniale

Margot Garcin

► **To cite this version:**

Margot Garcin. Mourir en situation coloniale. 26ème Rendez-vous de l'Histoire de Blois, Oct 2023, Blois, France. hal-04424103

HAL Id: hal-04424103

<https://hal.science/hal-04424103v1>

Submitted on 29 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

I. Présentation.

Doctorante AMU - TELEMME. “Enterrer ses morts en terre algérienne. Des deuils coloniaux à la réhabilitation des cimetières européens”.

L’Algérie est une colonie de peuplement, dans laquelle ont convergé différentes vagues migratoires venues des rives nord de la Méditerranée. L’arrivée de ces populations a entraîné le transfert de pratiques politiques, économiques et sociales, mais aussi mortuaires. En se déplaçant et en s’installant en Algérie, ces Européens ont manifesté la volonté de s’implanter durablement. Cet ancrage sur le territoire se matérialise en partie par l’érection de nécropoles européennes destinées à accueillir les dépouilles des Européens. Les cimetières européens renvoient aux nécropoles qui ne sont pas destinées aux sujets musulmans, et donc aux lieux conservant les dépouilles des catholiques, protestants, israélites et des athées ayant fait le choix de l’inhumation.

Néanmoins, l’accession de l’Algérie à l’indépendance et le départ massif des populations européennes au cours de l’année 1962 a entraîné un abandon de ces cimetières. En se focalisant sur la période postcoloniale, mon travail de thèse, s’interroger sur les conséquences d’une migration de décolonisation sur les corps inhumés à l’époque de la présence française. La permanence des nécropoles européennes au-delà de l’Indépendance conduit à une répartition des tâches sur le modèle français, les autorités algériennes reçoivent en effet la charge d’entretenir les parties communes des nécropoles européennes, à savoir les allées et les murs d’enceinte. De leur côté, les familles, propriétaires des concessions, ont à leur charge les tombes de leurs défunts. De leur côté les autorités françaises sont cantonnées à un rôle d’observateur et de médiateur. Ma recherche part du postulat que l’intérêt des Européens pour les cimetières repose sur les corps inhumés sur place. Ce départ semble alors entraîner une modification de la fonction du cimetière. La nature de ce lieu change, passant d’un lieu de recueillement pour les familles à un lieu permettant la construction identitaire de ce groupe social. Ainsi, dès le milieu des années 1960, la défense du cimetière du village natal devient une cause pour donner de la visibilité à leur histoire et de se retrouver. Ainsi, dans le cas de mon étude, il s’agit d’étudier la place des cimetières dans le mécanisme de création d’une mémoire collective, celle des rapatriés. Par ailleurs, mon travail de thèse se propose de restituer les points de vue et les politiques menées vis-à-vis des cimetières européens depuis le rapatriement massif de 1962. En prenant en considération les acteurs de part et d’autre de la Méditerranée, il est question de voir comment les corps européens inhumés en Algérie participent d’une pluralité de mémoires de la présence française. Que ce soit les familles, les responsables des deux pays, ou encore les populations algériennes, une pluralité d’acteurs est concernée par la sauvegarde des corps inhumés sur place. Avec la proclamation de l’indépendance et le départ massif des Européens en 1962, le cimetière est devenu une matérialité de la présence française, puisque sa permanence dans l’espace et dans le temps repose sur les dépouilles mortelles qui y sont conservées. De nombreuses problématiques découlent de la présence de ces corps allant de la nécessité de regrouper les cimetières, de la volonté des familles de rapatrier les corps en France ou encore un outil utilisé par les associations pour donner de la visibilité à leur histoire et maintenir un attachement à la terre. Ainsi, il s’agit dans le cadre de ce travail de recherche de montrer que le cimetière est une métaphore du passé permettant de saisir le lien entre mémoire et espace.

I. Comment cela apparaît dans nos archives : est-ce que cela est central ou cela apparaît en filigrane ?

En travaillant sur la question des cimetières européens, la mort est à la fois partout et nulle part dans ma recherche puisque je m'intéresse aux inhumations des européens mais une fois l'indépendance proclamée. Ainsi, je n'ai aucune information sur les circonstances de la mort, je m'intéresse aux corps, aux dépouilles. Mes archives portent donc sur les traces laissées par la mort et les enjeux autour des corps. Mon travail de thèse se fonde principalement sur l'analyse de documents produits par les responsables français en poste en Algérie et en France. Ces archives sont complétées par des lettres adressées par les rapatriés aux autorités, des productions d'associations de rapatriés et également de sources conservées sur le Web. Cette documentation me permet de mener une étude des cimetières européens en Algérie pour mettre en lumière les relations qui se nouent autour de ces lieux depuis 1962.

Je distingue différents types d'archives :

- Les échanges entre les autorités franco-algériennes à différentes échelles au sujet de l'entretien des nécropoles européennes, les politiques de regroupement.
- Les échanges entre les autorités françaises de part et d'autre de la Méditerranée, mais aussi en Algérie entre l'Ambassade de France et les consulats au sujet de l'état des nécropoles et des politiques à mener sur place.
- Les lettres des familles, qui se tournent vers la France pour avoir des informations sur les tombes laissées en Algérie, les modalités de rapatriement des corps... il est question pour ces familles d'avoir des informations d'ordre administratif, d'être rassurées suite à des informations reçues par des amis ou la presse (notamment au sujet des profanations), mais aussi pour pointer les manquements dans l'entretien.
- Les échanges produits au sein de la communauté des rapatriés d'Algérie. Que ce soit au sein des petites associations de villages, au sein des associations nationales comme le RECOURS ou l'ASCA, mais aussi sur le web grâce aux réseaux sociaux.
- Les lettres des Algériens qui n'hésitent pas à contacter les autorités françaises face à la situation des cimetières européens.

L'intégralité de ces archives renvoie à la question de la sacralité et du respect aux morts. En effet, que ce soit dans les archives comme sur le terrain, la sacralité du lieu participe de sa conservation dans le temps et l'espace.

II. En quoi la mort est un outil/ signe de la domination coloniale/postcoloniale.

Selon le recensement effectué par les autorités françaises en 1965, il existe 558 nécropoles destinées à l'inhumation des corps des Européens décédés sur place. La présence des nécropoles européennes découle de la présence d'un peuplement européen. Lorsque l'on tape « cimetière Algérie » sur les moteurs de recherche, il est question des dégradations. Les documents produits par les rapatriés insistent largement sur ces profanations. Aux dégradations naturelles liées aux intempéries (glissement de terrain, arbres tombés...) et au temps qui passe s'ajoutent des dégradations humaines : vol de plaque de marbre, vol des éléments en fer forgés. Comme nous pouvons le voir dans les archives produites par les consulats en poste sur place, les dégradations commises suite à la période postindépendance visaient spécialement les cimetières européens pour leur caractère européen, comme nous pouvons voir dans une lettre produite par le consul d'Alger au sujet du cimetière de Mouzaia en 1988 :

« Dans tels cimetières ont été détruits les symboles qui évoquaient la croix et les inscriptions qui rappelaient notre présence. Là, les sépultures sont très souvent demeurées intactes.

Ailleurs, le vandalisme gratuit des ivrognes et des enfants, hôtes traditionnels des nécropoles européennes non gardées, s'en est pris à tout ce qui n'était pas familier à leur regard. Les pierres tombales et les chapelles ont constitué leur cible de prédilection ».

Des éléments similaires sont observés en 1977 par le consul de France à Annaba en 1977 :

« Dans les communes rurales, la plupart des cercueils sinon tous- ont été sortis et brisés et le sol est jonché d'ossements et de vêtements. Les murs d'enceinte sont partout en ruines. À Guelma les quelques monuments qui sont restés intacts servent de poulaillers ou de clapiers à une famille qui s'est installée à l'intérieur du cimetière. »

Néanmoins, les archives mettent en avant que les sources consulaires distinguent deux types de profanation humaine dans les cimetières. À celles qui visent spécifiquement à marquer un rejet de la colonisation, les autorités opposent la recherche d'or, d'arme et qui concernent des populations marginales qui cherchent à s'enrichir. Comme nous pouvons le lire dans une circulaire envoyée aux consuls en poste en 1963 :

« Le mobile de ses actions est difficile à déterminer, il semble être souvent la recherche d'objets en or (dents, anneaux), plus rarement la recherche d'armes qui aurait pu être cachée par le FLN ou l'OAS. »

Dans les deux cas, les cas de profanations sont recensés par les autorités. Il s'agit en effet pour les autorités de rechercher les coupables et d'identifier les motivations. Cette question conduit à des enquêtes menées par les autorités algériennes qui peuvent être amenées à condamner les coupables. Aborder cette thématique, c'est prendre en considération la question de la sacralité. En effet, la profanation renvoie à l'action de dégrader quelque chose de vénérable. Se pose alors la question de savoir si l'on peut considérer que la dégradation des tombes de « l'autre » peut être considérée comme une profanation.

Malgré les faits rapportés, nous pouvons voir que les nécropoles européennes par les corps qu'ils renferment conservent une certaine sacralité. Depuis 1962, les cimetières européens ont connu différentes politiques de regroupement, visant à réunir les corps conservés dans les cimetières les plus abandonnés dans les plus grandes nécropoles du pays. Outre le fait qu'il s'agit d'une politique de sauvegarde visant à préserver les corps, cette politique s'inscrit également dans une volonté de dégager de l'espace dans une perspective de développement urbain. Néanmoins, ces espaces restent sacrés pour les populations locales qui ont du mal à s'appropriier l'espace libéré, comme nous pouvons le voir dans le cas du cimetière de Sidi Bel Abbès.

III. Comment gère-t-on les corps défunts en situation coloniale ?

La création des cimetières en Algérie est liée à la question du potentiel peuplement de l'espace. L'administration de la mort se lit en creux dans des politiques publiques pensées plutôt pour les vivants, mais qui touchent de façon étroite au processus de construction urbain par exemple.

La question des cimetières constitue en effet un exemple emblématique permettant d'interroger le contrôle social et le contrôle des corps en situation coloniale. De nombreuses sources font référence à l'appropriation de terres indigènes par les autorités coloniales afin de créer des cimetières destinés aux Européens. Dans les archives du Bureau des Affaires Civiles pour la division de Constantine ainsi, on peut lire en 1852 au sujet de la translation des cimetières du Bordj Bou Arreridj: *« À Bordj-Bou-Arreridj, l'indigène propriétaire du terrain qu'occupera le nouveau cimetière en fait abandon gratuitement. »* ANOM F80 825

La législation concernant les cimetières s'est calquée sur celle en usage en métropole puisque le décret de Prairial est appliqué en Algérie en 1851. L'élaboration de cimetières conduit à un découpage interne de l'espace en fonction des appartenances religieuses des défunts. Alors que la délimitation entre le carré catholique et protestant est quasi inexistante, elle s'intensifie entre chrétiens et israélites. La présence d'enclos confessionnels musulmans au sein de ces cimetières est tout à fait singulière : ils sont situés à l'écart et matérialisés par des murs et un portail. La place donnée aux musulmans dans le cimetière colonial est révélatrice de la place qui leur est accordée dans la colonie. D'un point de vue architectural, les pratiques sont similaires avec ce qui est pratiqué en métropole. Le paysage minéral domine, les tombes traduisant à travers leur architecture les différences sociales depuis les plus modestes caveaux aux panthéons édifiés par les familles fortunées. On saisit par-là l'importance de l'implantation du catholicisme en Algérie au temps de la conquête. Tout en transposant le système métropolitain, les autorités se sont adaptées aux particularismes de la terre algérienne. Dans les correspondances du génie, il est souvent question des plantes nécessaires à la formation des haies pour délimiter les cimetières : « [...] cependant nous pensons qu'on pourrait se contenter d'une enceinte double entrée à claire voie en latte ou en roseaux maintenu par des piquets et des travers renfermant un vide de 1 à 2 m de largeur dans lequel on peut entrer soit des cactus soit des jujubiers destinés à former une haie épaisse bien suffisante pour l'objet qu'on se propose. » ANOM F80 825 le choix des espèces évoquées ici, tout comme la nature des sols et les nuisances locales font donc partie des préoccupations présentes dans ces lettres, rendant compte des spécificités du milieu en Algérie. Par ses conditions climatiques particulières, l'Algérie est apparue aux yeux des colonisateurs comme un laboratoire de nouvelles normes et pratiques funéraires dont la transposition a nécessité des aménagements particuliers.

La question de l'attribution des concessions dans les cimetières reflète également la spécificité du terrain colonial. Une sociologie de l'accès à la propriété funéraire se dessine issue des statuts octroyés aux uns et aux autres. L'obtention d'une concession gratuite à perpétuité est ainsi une largesse offerte par les autorités coloniales à ses fonctionnaires les plus méritants comme les militaires, les scientifiques, les médecins ou encore les religieux. Si ce phénomène n'est pas exceptionnel puisqu'il se retrouve en métropole, c'est cependant ici au miroir de la conquête et de la maîtrise du territoire que ces mérites sont évalués. En revanche, l'achat de concessions par les populations d'origine européenne rend compte de ce côté-ci de la Méditerranée du même désir qu'en métropole de posséder un lieu de sépulture durable et stable.

En s'intéressant aux inscriptions funéraires encore visibles dans les cimetières il est possible de compléter les sources et de mettre en lumière les brassages culturels à l'œuvre. Le terrain permet de saisir les spécificités propres à la vie dans la colonie. L'étude des patronymes est un moyen de mettre en avant les inégalités face à la mort. Alors que les cadres de la conquête obtiennent des concessions gratuites et perpétuelles, les migrants issus des pays du pourtour méditerranéen (Espagnols, Italiens, Maltais) se contentent de concessions temporaires. La taille de ces concessions est aussi révélatrice des inégalités sociales au sein même du groupe des Européens.

IV. Est-ce que ces hommages aux morts sont quelque chose de courant/commun dans d'autres situations coloniales et impériales ?

À partir de 1962, la communauté des Européens d'Algérie a dû apprendre à vivre son deuil en s'éloignant physiquement des cimetières entrant dans un processus de rupture du point de vue du culte des morts. Cette question permet d'étudier la place des cimetières dans le processus de création d'une mémoire collective. Par sa matérialité et sa composante (la pierre), le cimetière

est une métaphore de l'inscription pour l'éternité. Partant de la mise en récit faite par les rapatriés de cet arrachement à leurs disparus, on constate que la tombe, elle-même édifiée sur une concession, devient la métaphore de l'attachement à la terre natale par les morts. Les vivants continuent par-là à vivre l'expérience de l'appartenance à un territoire par l'intermédiaire des défunts. Cette expérience est caractéristique d'un exil, d'un processus migratoire en contexte de décolonisation. Avec le départ de la majorité des populations européennes, la fonction du cimetière se trouve modifiée. La nature de ce lieu change, passant d'un lieu de recueillement pour les familles à un lieu permettant la construction identitaire de ce groupe social. Ainsi au nom de la sauvegarde des cimetières européens et du culte rendu aux morts, les rapatriés reconstruisent la « communauté » villageoise éparpillée par le rapatriement au travers d'associations visant à préserver les cimetières européens. Dès 1963, les consulats initient la constitution d'associations déposant leurs statuts en Algérie afin d'entretenir et garder les cimetières civils français. Ces associations s'appuient notamment sur les membres de la communauté française encore sur place. Qu'elles soient sur place en Algérie ou en France, la question des associations de protection et de conservation des cimetières européens est au cœur des thématiques traitées par les services français en Algérie. Depuis la France, les associations mènent des activités visant à préserver et dynamiser les cimetières européens. C'est le cas de l'ASCA créé en 1985 et qui regroupe des membres physiques et des associations. Ces associations sont des relais entre l'État et les familles. Les mesures développées sont variées : allant de l'opération « Algérie cimetières fleuris » à la participation aux journées du 2 novembre dans de nombreux cimetières ou encore au travers de la mise en justice des autorités françaises. Les archives produites par les associations de rapatriés permettent de voir le rôle assigné aux cimetières à la fois comme ciment de la communauté, mais aussi vestiges de la présence française. En effet, la construction identitaire de ce groupe social passe en partie par les cimetières. Dès la fin des années 1960, l'objectif de leur préservation permet à ses membres de faire corps et d'exprimer leur solidarité.